

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Emmanuel-Pierre GUITTET, 2010, *Antiterrorisme clandestin, antiterrorisme officiel. Chroniques espagnoles de la coopération en Europe*, coll. Sécurité, Outremont, Athéna éditions, 156 p.

par Laurence Basset

Études internationales, vol. 41, n° 4, 2010, p. 622-624.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/045568ar>

DOI: 10.7202/045568ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

l'information et de la communication permettent à des transactions internationales de se réaliser sans passer par les points frontières physiques des États. Philippe Braillard considère que la globalisation financière se traduit par des opérations qui échappent aux contrôles étatiques et deviennent dangereuses pour la sécurité des États. Il s'agit en l'occurrence de la criminalité financière transnationale et de son corollaire le blanchiment d'argent. Bernard Wicht démontre, quant à lui, que de nouveaux groupes sans territoires (groupes armés, guérillas, réseaux terroristes, etc.), mais dotés d'une réelle puissance financière et militaire, sont en train de supplanter l'État-nation ou, tout au moins, de le concurrencer de manière décisive. La multiplication des conflits armés non internationaux offre des situations où l'État en guerre contre ces factions armées n'est plus en mesure de contrôler l'intégralité de son territoire.

En somme, l'originalité de cet ouvrage réside dans sa problématique qui s'interroge sur les frontières dans leurs rapports aux pouvoirs politique, économique, social et identitaire. Malgré l'absence de la vision du juriste sur la question, l'ouvrage offre un cadre théorique et méthodologique permettant de déplacer et de dépasser la démarche classique d'analyse des relations internationales. Certaines contributions soulignent la place de la psychanalyse dans l'interprétation des différentes formes de mobilisation identitaire sur la scène internationale.

Saïd HAMDOUNI

*Faculté de droit
Université Toulouse 1 Capitole, France*

**Antiterrorisme clandestin,
antiterrorisme officiel.
Chroniques espagnoles
de la coopération en Europe**

*Emmanuel-Pierre GUITTET, 2010,
coll. Sécurité, Outremont,
Athéna éditions, 156 p.*

Si Hegel avait dû commenter l'ouvrage dont nous parlons, il aurait sans doute repris un passage de *Phénoménologie de l'esprit* (1807) : « Chacune [des deux consciences] est bien certaine de soi-même, mais non de l'autre, et ainsi sa propre certitude de soi n'a aucune vérité [...] Le comportement des deux consciences de soi est donc déterminé de telle sorte qu'elles se prouvent elles-mêmes et l'une à l'autre au moyen de la lutte pour la vie et la mort. »

Emmanuel-Pierre Guittet parvient à nous brosser dans ce livre un tableau explicite de la question antiterroriste à travers les évolutions contemporaines du paysage politique espagnol. La littérature française a peu abordé la question de l'antiterrorisme espagnol à travers les âges, notamment si l'on compare avec la quantité d'ouvrages espagnols. Et même si quelques ouvrages ont déjà traité de cet aspect sous l'angle de la construction européenne, il ne fait jamais de mal de les réactualiser.

Combattre ses adversaires dans leur chair avec leurs propres armes et préférer pour cela le terrain de la force plutôt que celui de l'idéologie : l'idée dérange. Pourtant, c'est ce que l'auteur décrit dans cet ouvrage, insistant sur la réponse des autorités à la violence des terroristes par l'application de la loi du talion, menant ainsi leur lutte avec les moyens qu'ils étaient censés combattre. Ce qui devrait être un constat d'échec (ne trouver qu'un moyen de faire triompher

ses idées et que cela soit précisément celui que l'on combat) devient *de facto* une arme de politique européenne. L'Espagne est parvenue à faire adopter par l'Europe entière les principes issus de ses luttes intestines, pratiques mises en place sous la dictature de Franco.

Voilà exposée toute l'ambiguïté à laquelle les autorités espagnoles, aussi critiquables fussent-elles à l'époque, ont été confrontées au moment de la naissance de l'ETA (*Eutaski (e)Ta Askatuasuna*). La lutte antiterroriste est – par essence – idéologique et donc discriminatoire et injuste pour l'une des parties, la plus faible ; elle n'est qu'un choix, un positionnement, un parti pris. Son essence est l'opposition de deux idées, de deux systèmes philosophiques et de deux modes de vie. Elle est au cœur de ce que l'auteur appelle « la raison et la déraison d'État ». L'existence même du jeu démocratique est remise en cause dès lors que l'action violente se produit plus sur le terrain des individus que sur celui de la politique. Ainsi, quand un État fait le choix de combattre ses adversaires avec leurs propres armes ou opte pour le laisser-faire, il établit un certain ordre politique, voire une ligne directrice.

Devant de tels questionnements, le lecteur – d'autant plus s'il est européen – doit souvent se remettre en question : comment un consensus fort, visant à éliminer l'existence physique d'individus violents, s'attaquant aux principes de l'État peut-il devenir une politique européenne de gestion des conflits interétatique et du terrorisme ? Quelles évolutions de notre système de pensée et de gouvernement peuvent autoriser une telle transformation ?

Il en est ainsi de la différence entre « le ciel étoilé » et « la loi morale »

de Kant (*Critique de la raison pratique*, 1788) dont il est question dans cet ouvrage : l'opposition entre la légalité et le sens naturel de la morale et du devoir. Le débat est philosophique et ancestral, mais la réalité et le questionnement sont encore largement contemporains : comment faire triompher ses idées face à une barbarie qui ne respecte pas les mêmes règles morales que nous ? L'ouvrage dont nous discutons apporte sa pierre à l'édifice idéologique que représentent les méthodes de lutte contre la violence politique dans un État de droit (ou *a posteriori* considéré comme tel).

Par l'exemple des GAL (Grupos Antiterroristas de Liberación), organisation financée par l'État franquiste pour assassiner les membres de l'ETA résidant dans le sud-ouest de la France, l'auteur nous montre comment un moyen de lutte, aussi violent soit-il, peut – s'il est déclaré vainqueur *in fine* – devenir un instrument de politique internationale et de gestion d'un espace communautaire. Pour cela, il s'attache à montrer à la fois l'importance de l'évolution historique des régimes et celle des idées. La démocratie postfranquiste a repris et développé la politique antiterroriste mise en œuvre, et elle a lancé, à partir des années 1980, un programme de propagande européenne visant à démontrer l'importance de la problématique basque et, par extension, de la problématique terroriste. La recherche espagnole de l'implication et de la collaboration de la communauté européenne est devenue – avec le temps – un exemple de coopération internationale : l'idée d'Europe s'est refondue dans cette lutte. Le terrorisme aura ainsi servi de ciment aux fondations européennes, à grands coups de pactes et de consensus, et la politique

de l'extradition sera ainsi devenue le terrain à la lutte antiterroriste.

Cet ouvrage est assez déconcertant : en un sens, il paraît d'un abord simple, mais les thèmes abordés ne le sont pas et demandent une remise en cause des idées reçues sur la démocratie. Il fait la preuve que l'immoralité peut devenir règle de droit et principe étatique. La bibliographie détaillée et les nombreuses références de bas de page montrent que l'auteur a cherché à documenter son sujet et permettent d'élargir les connaissances du lecteur. L'écriture est limpide et sans fioritures et la maîtrise du sujet ne fait aucun doute : les lecteurs apprécieront !

Laurence BASSET

Mariusus Consulting, Paris

DROIT INTERNATIONAL

Saharan Conflict. Towards Territorial Autonomy as a Right to Democratic Self-Determination

*Abdelhamid EL OUALI, 2008, Londres,
Stacey International, 254 p.*

Le sujet de ce livre s'articule autour de l'initiative marocaine d'accorder un statut d'autonomie de la région du Sahara afin de sortir de l'impasse du conflit du Sahara occidental qui traîne depuis 1976. L'auteur met à profit l'approche du droit international public et s'appuie sur les intérêts divergents des acteurs engagés dans ce conflit pour défendre sa thèse selon laquelle le droit à l'autodétermination doit faire l'objet d'une profonde évolution conceptuelle afin de cadrer avec la spécificité de certains conflits dans le monde, notamment la question du Sahara occidental.

L'auteur suggère de distinguer entre deux conceptions du droit à l'autodétermination. La première remonte au 19^e siècle, qui voit l'émergence du nationalisme européen et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le contexte historique de décolonisation a donné à cette conception une nouvelle légitimité avec l'adoption de la résolution 1514 (1960) portant sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les articles 1 et 55 de la Charte des Nations Unies, les pactes de 1966 consacrés aux droits de l'homme et l'Acte final de la conférence d'Helsinki de 1975 déterminent le bien-fondé juridique de ce principe en précisant que tous « les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement le développement économique, social et culturel. »

Pour El Ouali, cette ancienne approche, qui demeure dominante, n'aide pas à faciliter la résolution de certains conflits armés. L'auteur admet l'importance et la nécessité d'agir dans un cadre conforme aux règles de droit acceptées par la communauté internationale, mais ces règles ne sont pas statiques : de caractère évolutif, elles se transforment selon les circonstances et la nature de chaque conflit. En ce sens, ce livre propose une nouvelle conception du droit à l'autodétermination qui ne doit pas être un droit systématique d'indépendance. Les enjeux politiques et sociologiques liés au conflit du Sahara occidental témoignent de la nécessité de l'évolution de ce principe vers un droit d'autogouvernement démocratique à l'échelle nationale sous forme de démocratie territoriale. C'est à ce niveau que réside le point fort de ce livre qui tente de conceptualiser cette notion d'*autonomie territoriale* en tant